

Déclaration de SUD Éducation au CDEN du 30 mars 2011

Monsieur le Préfet
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

A l'heure où les effectifs scolaires croissent en Bretagne, on supprime encore et toujours des postes de personnels enseignants, administratifs ou de vie scolaire. A l'heure où nos dirigeants expliquent à travers les médias que l'éducation est une priorité nationale, c'est à une véritable dérive du système éducatif qu'on nous demande de participer.

Plus que jamais, ce CDEN se réunit dans un contexte de malaise persistant pour nos collègues et d'incompréhension pour les parents d'élèves. Aux suppressions de postes s'ajoutent la casse de la formation des enseignants, la réduction arbitraire de l'accueil à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans, l'asphyxie des structures d'aide aux élèves en difficulté et du service public d'orientation, la dégradation des moyens de remplacement, l'obsession du formatage et du tri par le recours systématique à des évaluations contestées...

Aujourd'hui, plus personne n'est dupe de cette démagogie: le mécontentement mais aussi, malheureusement, le découragement se font de plus en plus nets, et notre département n'échappe pas à cette dégradation constante.

A l'école maternelle, les moins de 3 ans ne sont plus comptabilisés, les effectifs par classe augmentent considérablement, avec parfois jusqu'à 35 élèves; des familles se retrouvent dans l'impossibilité d'inscrire leurs enfants à l'école maternelle de leur secteur, celle-ci étant déjà complètement saturée; l'école privée récolte les fruits de ce désengagement de l'État.

Les RASED continuent d'être démantelés: des postes non pourvus sont supprimés et les postes surnuméraires voient leur secteur d'intervention élargi. L'aide scolaire se trouve de plus en plus externalisée et confiée à des entreprises privées dont le but premier est le profit. Là encore, ce sont les familles les plus défavorisées qui sont les plus touchées.

Les postes d'encadrement sont eux aussi atteints par ces restrictions budgétaires et cette politique du moins disant pédagogique: diminution des postes de conseillers pédagogiques en langues vivantes, informatique, arts visuels et musique, sonnante la fin d'une coopération riche en projets qui élargissait l'horizon de nos élèves. Ironie de l'histoire : moins d'aide aux enseignants, alors même qu'ils sont moins bien formés !

Comment ne pas également évoquer le sérieux problème du remplacement dont la presse régionale s'est fait écho il y a peu ? Combien de jours de classe non remplacés depuis la rentrée de septembre ? Cette année, 25 postes de remplaçants ont été réservés pour les 36 stagiaires de notre département. A la rentrée prochaine, il y aura moins de stagiaires, mais au lieu de récupérer ces postes de remplaçants pour au moins rassurer les parents d'élèves qui perdent confiance dans notre école, on va les supprimer ?

Enfin, au prétexte de « reconsidérer les investissements hors système éducatif », des postes à l'ITEP, au CMPP ou au CDDP ne seront plus financés par l'Éducation Nationale: quelle garantie avons-nous quant au devenir de ces postes, là encore, au détriment des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale et des enseignants ?

En conclusion, SUD Éducation considère que toutes ces mesures affaiblissent et désorganisent l'école publique. Nos collègues sont déstabilisés. Les élèves et leur famille n'accordent plus leur confiance à l'école car elle ne tient pas ses promesses d'égalité et de promotion sociale. Les entreprises marchandes s'engouffrent tous les jours plus nombreuses dans ces brèches, renforçant ainsi le sentiment d'abandon du service public d'éducation.

SUD Éducation ne pourra cautionner les décisions prises lors de ce CDEN si elles ne vont pas dans le sens d'une amélioration de l'accueil des élèves et des conditions de travail de nos collègues, c'est-à-dire :

- l'arrêt des suppressions de postes et la restitution des postes déjà supprimés
- l'annulation des fermetures de classe prévues et l'ouverture des classes nécessaires afin de respecter des effectifs n'excédant pas 25 élèves, 15 en petite section
- une vraie formation pour les personnels
- la fin du recrutement de personnels précaires et la titularisation sans condition de concours ou de nationalité des salariés précaires déjà employés.